

Département du Bas - Rhin
Arrondissement de Sélestat

COMMUNE DE SCHWOBSHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2025 à 19h30
Date de convocation : 10 mars 2025

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de procurations : 00.

Sous la présidence de Madame Denise KEMPF, Maire,

Etaient présents : Mme FRIEDRICH Christel, JEHL-MEYER Rachel, SCHMITT Nathalie, Mrs OHNET Claude, FROMMER Olivier, HAUMESSER Rémy, JEHL Didier, MEYER Frédéric, RUDLOFF Jean-Louis.

Étaient absents excusés : M. ROHR Michel.

Il est proposé d'ajouter un point complémentaire : Personnel Communal en point 12.
L'ordre du jour modifié s'établit ainsi :

Ordre du jour :

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du 11.02.2025 et désignation d'un secrétaire de séance*
2. *SIS 67 : Proposition de motion sur le temps d'attente aux services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers dans le cadre de transport de victimes.*
3. *Fongibilité des crédits 2025*
4. *Compte Financier Unique 2024*
5. *Affectation du résultat 2024*
6. *Fiscalité Directe Locale : Vote des taux 2025*
7. *Subventions 2025*
8. *Budget Primitif 2025*
9. *Ecole : Savoir rouler à vélo 2025*
10. *Eglise : Cession des tuyaux de l'orgue*
11. *Travaux*
12. *Personnel communal*
13. *Divers et Information*

1. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11/02/2025 ET DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 février 2025 a été soumis à l'approbation du conseil municipal et transmis à la Sous-Préfecture de Sélestat Erstein.

Les fonctions de secrétaire de la présente séance sont confiées à Olivier FROMMER unanimement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. SIS 67 : PROPOSITION DE MOTION SUR LE TEMPS D'ATTENTE AUX SERVICES D'ACCUEIL DES URGENCES DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS DANS LE CADRE DE TRANSPORT DE VICTIMES

Le Président de l'Association des Maires du Bas-Rhin a fait suivre une demande de motion proposée par le SIS à l'ensemble des communes et intercommunalités du département :

Depuis plusieurs années, le service d'incendie et de secours du Bas-Rhin fait face à des difficultés dans le cadre de la mise en œuvre de sa mission de secours d'urgence aux personnes qui représente 85% de son activité opérationnelle.

En effet, à l'occasion des transports sanitaires dans les services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers, les équipages des véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) subissent, avant la prise en charge des victimes, d'importants temps d'attente, régulièrement supérieurs à 30 minutes et pouvant aller jusqu'à plus de 7 heures.

Si ces délais s'avèrent avant tout préjudiciables pour les patients transportés, ils ont également un impact particulièrement délétère sur le fonctionnement du SIS 67.

En effet, en immobilisant de manière prolongée des moyens humains et matériels, ils obèrent les possibilités du Service de dégager des ressources pour répondre aux autres sollicitations opérationnelles d'urgence. Ils représentent en outre une menace sur l'essentielle disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du fait des réticences légitimes des employeurs à libérer ces personnels de leurs contraintes professionnelles pour des durées parfois très longues. Enfin, plus globalement, cette situation conduit à une réelle perte du sens fondamental de la mission qui a fondé l'engagement des sapeurs-pompiers, professionnels comme volontaires, nuisant à la pérennité de leur motivation.

Afin de pallier ces difficultés et maintenir des capacités d'intervention en adéquation avec les enjeux identifiés dans le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques approuvé par arrêté préfectoral, le SIS 67 pourrait à terme être contraint de procéder à des recrutements supplémentaires de sapeurs-pompiers et à réaliser des investissements visant notamment à augmenter sa flotte de VSAV.

Nous considérons que cette situation n'est pas acceptable, tant au regard de la potentielle dégradation du service de secours à destination des habitants du territoire qu'elle induit qu'au niveau des conséquences sur le budget du SIS 67, dont l'équilibre est assuré très majoritairement par les finances locales par l'intermédiaire des contributions de la Collectivité européenne d'Alsace, des communes et intercommunalités, dans un contexte déjà particulièrement contraint.

Dans ce contexte, nous demandons à l'Etat, par l'intermédiaire notamment de l'Agence Régionale de Santé, d'ores et déjà alertée à de nombreuses reprises et depuis plusieurs années sur ce sujet, d'assumer ses responsabilités et de prendre l'ensemble des mesures permettant aux établissements de disposer de tous les moyens financier, humains et matériels nécessaires afin d'assurer une prompte prise en charge des victimes transportées dans leurs services d'accueil des urgences.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **SOUTIEN** la motion présentée par le SIS 67,

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. FONGIBILITÉ DES CRÉDITS 2025

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun.

Cette décision doit également être notifiée au comptable.

L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

Vu la délibération du 02/05/2022 d'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **AUTORISE** Madame Le Maire pour l'exercice 2025, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable assignataire de Sélestat pour mise en œuvre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération du 23 octobre 2024 portant sur l'instauration du Compte Financier Unique (CFU) pour les comptes 2024 ;

Vu le Compte Financier Unique de la commune de SCHWOBSHEIM ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat et des taux de contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

I
B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	108 517,88	191 000,00	297 517,88
	Recettes réalisées (1)	B	108 982,20	223 283,14	332 265,34
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	332 000,00	191 000,00	523 000,00
	Dépenses réalisées (1)	E	43 884,35	145 843,22	189 807,57
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	65 117,85	77 339,92	142 457,77
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	225 482,32	0,00	225 482,32
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	290 600,17	77 339,92	367 940,09
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	290 600,17	77 339,92	367 940,09

Le Conseil Municipal, après délibération, en l'absence de l'Ordonnateur,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Schwobsheim ;
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS

5. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 57, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2024 du budget principal de notre commune.

Cet excédent constaté au compte administratif 2024 s'élève à 77 339.92 €.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12 ;

Vu le compte financier unique 2024 du budget principal de la commune, approuvé par délibération du Conseil Municipal de ce jour ;

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :
77 339.92 € en couverture des besoins de financement en section d'investissement, au C/1068.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. FISCALITÉ DIRECTE LOCALE : VOTE DES TAUX 2025

Madame Le Maire présente un tableau faisant état des différentes prévisions de recouvrement offertes à la municipalité en matière de fiscalité directe locale.

Le Conseil Municipal après délibération,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2025 équilibré en fonctionnement ;

Considérant l'augmentation des coûts des matières en général,

Considérant la baisse des dotations de l'Etat,

- **DECIDE** d'augmenter la fiscalité de 1% pour l'année 2025 et appliquer les taux suivants :

	2024	2025
Taxe Foncière Bâtie	20.67%	20.88%
Taxe Foncière Non Bâtie	31.24%	31.55%
Taxe d'Habitation	13.65 %	13.79%
CFE	17.77%	17.95%

- **CHARGE** Madame Le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

ADOPTÉ A 8 VOIX POUR 1% ET 2 VOIX POUR 0%

7. SUBVENTIONS 2025

Comme chaque année, la commune participe financièrement au soutien des associations du village, Madame Le Maire propose de reconduire les dotations allouées, sous réserve de déposer en mairie le dossier d'engagement républicain et le cerfa requis, à savoir :

Association	Montant proposé
Chorale Ste Cécile de SCHWOBSHEIM	170 €
Comité des Fêtes	170 €
Club des Jeunes de SCHWOBSHEIM	170 €
BS Dynamique	85 €

Conformément à la délibération du 18.03.2024, il est décidé d'attribuer 100€ au bénéfice de la banque alimentaire et qu'une somme de 100 € doit être versée à une association autre qu'une association à vocation alimentaire.

Le Conseil Municipal après délibération,

Vu que les associations ont un réel intérêt dans la vie communale ;

Vu que l'association « La Banque alimentaire du Bas-Rhin » revêt un intérêt public pour les usagers ;

Considérant la nécessité de les soutenir financièrement pour les actions qu'elles réalisent au cours de l'année ;

- **APPROUVE** le montant des subventions proposées,
- **ACCORDE** une subvention de 100 € à l'attention de « La Banque alimentaire du Bas-Rhin »,
- **VALIDE** l'octroi d'une subvention de 100 € à une autre association : PAPRIKA

- **CHARGE** Madame le Maire de faire mandater les sommes indiquées dès réception des dossiers des associations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. BUDGET PRIMITIF 2025

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025, qui se présente comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	194 000 €	194000 €
Section d'investissement	409 000 €	409 000 €

Le Conseil Municipal après délibération,

Vu le projet de budget primitif 2025,

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 arrêté comme suit :
 - **Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, en recettes et dépenses pour 194 000 € ;**
 - **Au niveau du chapitre pour la section d'investissement, en recettes et dépenses pour 409 000€.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. ECOLE : SAVOIR ROULER À VÉLO

Comme en 2023, il est envisagé de reconduire la formation « Savoir Rouler à Vélo » à destination des élèves de CM. Un devis a été sollicité auprès de l'organisme Trace Verte, ce dernier s'élève à 1 596 € TTC. Cette formation de 12h bénéficie d'une prise en charge de 50 % par le programme « Génération Vélo ».

Le coût restant de la formation sera partagé avec la commune de Bösenbiesen.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **APPROUVE** la reconduction de la formation « Savoir rouler à Vélo »
- **VALIDE** le choix du prestataire « Trace Verte »,
- **VALIDE** le financement : 50% pour génération et 50% par les deux communes à parts égales.
- **CHARGE** Mme le Maire de signer le devis et procéder à la facturation à la commune de Bösenbiesen à la fin de la formation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. EGLISE : CESSION DES TUYAUX DE L'ORGUE

L'ancien jeu d'orgue Wetzel de l'église de Schwobsheim intéresse la SCI de l'abbaye de Pontlevoy (41), pour être remonté dans leur orgue.

C'est M. Bradesi, facteur d'orgue, qui est en contact avec la commune.

Une cession pour 3 000 € a été conclue. Cependant après contact auprès de Mme

Mendousse, Conservatrice des Monuments Historiques de Strasbourg, ~~une procédure de~~ déclassement du domaine public est nécessaire puisqu'il sera cédé à une association du domaine privé (et non un autre orgue public directement).

Le Conseil Municipal,

- **DEMANDE** le déclassement du domaine public des jeux d'orgue Wetzel et Salicional de l'église de Schwobsheim ;
- **AUTORISE** la cession à l'association de gestion de l'Abbaye de Pontlevoy (41) ;
- **FIXE** le montant de la vente à 3 000 € net ;
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. TRAVAUX

• Eglise :

- Les travaux de peintures sont bien avancés.
- Il a été procédé au nettoyage des vitraux de l'église en profitant de l'échafaudage installé pour les travaux de peinture. Durant cette opération, il a été remarqué que certains étaient cassés. Deux devis nous sont parvenus par l'entreprise VERRES ET VITRAUX LIEBY : un devis de 2 376 € TTC (1980 € HT) pour la réparation des vitraux cassés et un second de 1 740€ TTC (1450 € HT) concernant la révision des vitraux.

En parallèle un dossier de sinistre a été ouvert auprès de la CIADE (assurance de la commune) pour couvrir ces dommages.

- La restauration et peinture des autels latéraux reste à faire.
- Les statues des Auxiliaires commencent à être vermoulues. Un devis de 6 500 € TTC de M. Petrovic qui comprend le traitement et le nettoyage des statues a été réceptionné.

• Prolongation du lotissement :

Une nouvelle réunion, en présence de tous les acteurs de ce dossier (SDEA, SOVIA, ATIP et commune) se tiendra en mairie mardi 18 mars pour trouver une solution à la prise en charge de l'extension du réseau d'eau potable pour obtenir un avis favorable au Permis d'aménager déposé par le lotisseur. La commune n'ayant pas la compétence eau et assainissement, elle ne peut financer les travaux.

• Rue Principale :

M. Delevoye de la CeA avait sollicité des plans d'aménagement du giratoire suite à la décision d'inclure cet ouvrage dans le projet lors de la précédente séance du Conseil.

La commune est dans l'attente de la réponse de la CeA pour savoir si le projet a été retenu, suite au vote de leur budget la semaine dernière.

- **Ecole :**

Le bardage en bois de l'école commence à montrer des signes de fatigue. Des contacts ont été pris auprès de fournisseurs locaux afin de connaître le coût d'un rafraîchissement des boiseries. La sté ENGEL propose un devis à 3 130.30 € TTC (2 608.58 € HT) et l'entreprise CROVISIER propose elle, un devis à 12 214.60 € TTC (10 178.83 € HT).

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **VALIDE** la réalisation de l'entretien des boiseries de l'école,
- **RETIENT** le devis de l'entreprise ENGEL pour un montant de 3 130.30 € TTC (2 608.58 € HT),
- **CHARGE** Madame le Maire de réaliser toutes les opérations liées à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- **Matériel :**

Un devis pour une balayeuse manuelle d'un montant de 958.80 € TTC (799 € HT) de chez JOST a été présenté en vue d'une acquisition.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **VALIDE** le devis pour la nouvelle balayeuse à main pour un montant de 958.80 € TTC (799 € HT),
- **CHARGE** Madame le Maire de réaliser toutes les opérations liées à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rachel JEHL-MEYER quitte la salle

12. PERSONNEL COMMUNAL

La délibération du 23/10/2024 a vu la création du poste d'adjoint technique territorial pour une durée hebdomadaire de service (DHS) fixée à 4h avec la possibilité d'effectuer 2h complémentaires si besoin jusqu'au 31.03.2025.

Le contrat de l'agent arrivant à son terme, il est proposé de reconduire les dispositions de ce poste à savoir :

Recrutement d'un agent technique territorial, échelon 1 du grade (IB 367 – IM 366) pour une DHS de 4/35 ème avec possibilité d'effectuer 3 heures complémentaires.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **VALIDE** la création du poste d'adjoint technique territorial à temps non complet pour la période du 01.04.2025 au 30.09.2025 pour une durée hebdomadaire de Service de 4h avec possibilité d'effectuer 3 heures complémentaires si besoin,
- **FIXE** la rémunération à l'échelon 1 du grade,

- **CHARGE** Madame le Maire de procéder au recrutement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS

Rachel JEHL-MEYER réintègre la salle

13. DIVERS ET INFORMATIONS

- ◆ Agent communal : Le Conseil Médical du CDG67 s'est prononcé sur la mise en retraite pour invalidité non imputable au service, de notre agent communal, à la date du 10 mars 2025. En attendant le traitement de son dossier de retraite, l'agent est placé en disponibilité à titre provisoire.
- ◆ Elsäss Oschterputz : La commune participera à cette action le samedi 29 mars 2025, rendez-vous est donné à 8h30 devant la salle des fêtes. Le matériel fourni par le SMICTOM est arrivé en mairie.
- ◆ Commémoration du 80^{ème} anniversaire de la libération : Une réunion a eu lieu la semaine passée pour fixer les modalités de cette opération. M. Weyl est disposé à mettre des articles et mannequins à disposition. Une messe pourra être programmée le matin, suivi d'un dépôt de gerbe et un vin d'honneur. Jean-Louis indique qu'une interview d'anciens pourrait être réalisée.
- ◆ Matinée citoyenne : La date est fixée au samedi 17 mai.
- ◆ Paniers en osier : M. Fahrner Laurent se propose de fournir de nouveaux paniers en osier pour le massif fleuri au niveau du giratoire.
- ◆ Ecole : A la suite du Conseil d'Ecole, l'enseignante a plusieurs requêtes (ordinateurs et peinture dans la cour). Il lui a été demandé d'envoyer un mail retraçant ses demandes, en mairie.
- ◆ Pavés près du tilleul : Plusieurs pavés près du tilleul de la rue de l'Ecole, se soulèvent. Réparation sera faite.
- ◆ Travaux à prévoir : - Réfection du mur d'enceinte de la mairie ;
 - Vérification de la gouttière à l'arrière de l'église ;
 - « Trous » dans la chaussée rue des Lilas.

*L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 21 h 50 mn*

A Schwobsheim, le 18 mars 2025

Le Maire,
Denise KEMPF



Le secrétaire de séance,
Olivier FROMMER

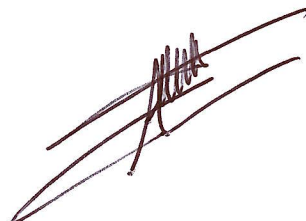
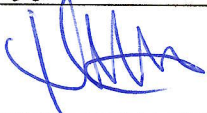
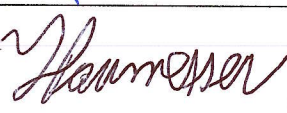
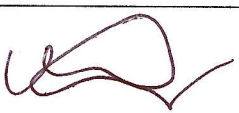


Tableau de présence, séance du 17 mars 2025

Ordre du jour :

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du 11.02.2025 et désignation d'un secrétaire de séance*
2. *SIS 67 : Proposition de motion sur le temps d'attente aux services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers dans le cadre de transport de victimes.*
3. *Fongibilité des crédits 2025*
4. *Compte Financier Unique 2024*
5. *Affectation du résultat 2024*
6. *Fiscalité Directe Locale : Vote des taux 2025*
7. *Subventions 2025*
8. *Budget Primitif 2025*
9. *Ecole : Savoir rouler à vélo 2025*
10. *Eglise : Cession des tuyaux de l'orgue*
11. *Travaux*
12. *Personnel communal*
13. *Divers et Information*

Nom Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Denise KEMPF	Maire		
OHNET Claude	1 ^{er} Adjoint		
Michel ROHR	2 ^{ème} Adjoint		
JEHL Didier	Conseiller		
FRIEDRICH Christel	Conseillère		
HAUMESSER Rémy	Conseiller		
FROMMER Olivier	Conseiller		
SCHMITT Nathalie	Conseillère		
MEYER Frédéric	Conseiller		
JEHL-MEYER Rachel	Conseillère		
RUDLOFF Jean-Louis	Conseiller	